

# **ENCOURTIECH - Commune**

## **Liste des délibérations de la séance du**

**03 avril 2025**

Président de la séance : JEAN-CLAUDE DEDIEU

Secrétaire de la séance : JACQUELINE SAINTE-CROIX

**Présents** : JEAN-CLAUDE DEDIEU, PASCAL AUDABRAM, LAURENT BALAGUE, JACQUELINE SAINTE-CROIX, Pascal PIETRI, Jean-Luc CONTACOLLI

**Représentés** :

**Absents et excusés** : ALINE DESCOUENS

### **Ordre du jour** :

1/ Désignation du secrétaire de séance

2/ Approbation du compte-rendu du 28 février 2025

3/ Vote des taux des taxes foncières

4/ Vote du budget

5/ Vote des subventions aux associations

6/ Participation au FUH de l'Ariège

7/ Approbation du mode de financement de l'installation d'une pompe à chaleur au logement communal

8/ Fongibilité des crédits pour l'exercice 2025

Questions diverses

### **Délibérations du conseil** :

**Jacqueline Sainte-Croix est désignée secrétaire de séance**

Approuvé à l'unanimité

**2/ Approbation du compte-rendu du 28 février 2025**

Approuvé à l'unanimité

**3/ Vote des taux des taxes foncières**

Par délibération du 28 février 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe Foncière bâtie (TFB) : 22.15 %

- Taxe Foncière non bâtie (TFNB) : 1.18 %

- Taxe Habitation : 2.23 %

Il est proposé, suite à ces informations, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 et de les porter à :

- Taxe Foncière bâtie (TFB) : 22.15 %
- Taxe Foncière non bâtie (TFNB) : 1.18 %
- Taxe Habitation : 2.23 %

Approuvé à l'unanimité

#### 4/ Vote du budget primitif

Le Maire propose le budget suivant :

##### En fonctionnement :

##### Dépenses

Chapitres	Libellé	Montants
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	71 356,61 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	35 100,00 €
014	Atténuations de produits (FNGIR)	3 080,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre 042	1 410,00 €
65	Autres charges de gestion courante	39 953,00 €
66	Charges financières	682,00 €
		<b>151 581,61 €</b>

##### Recettes

Chapitres	Libellé	Montants
002	Résultat de fonctionnement reporté	43 293,89 €
013	Atténuations de charges	1 544,31 €
70	Prod. Services, domaine, ventes diverses	539,00 €
73	Impôts et taxes	14 074,00 €
731	Fiscalité locale dont FNGIR	27 221,00 €
74	Dotations et participations	36 195,19 €
75	Autres produits de gestion courante	28 714,22 €

76	Produits financiers	0,00 €
		<b>151 581,61 €</b>

En Investissement :

Chapitres	Libellé	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 967.00 €
21	Immobilisations corporelles	10 299,00 €
231	Immobilisations en cours*	94 913.29 €
		<b>108 179,29 €</b>

- Réparation chemin de la Sapinière
- Installation d'une pompe à chaleur logement le Coch
- Projet Villages d'Avenir
- Réhabilitation des Fontaines du village

Recettes :

Chapitres	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	97 744,29 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
10222	FCTVA	738 €
13256	Attribution compensation investissement	6 967 €
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 320
040	Opération d'ordre 040	1 410 €
		<b>108 179,29 €</b>

Approuvé à l'unanimité

### 5/ Vote des subventions aux associations

Le Maire présente aux conseillers municipaux l'ensemble des demandes de subventions que la commune a reçu pour cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Vaincre la Mucoviscidose : 50 €
- Saint-Girons Sporting Club : 50 €
- Sapeurs-Pompiers Humanitaires : 50 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Girons : 60 €
- Association Pour la Protection des Animaux en Couserans (APPAC) 09 : 50 €
- La Guerre de Demoiselles : 50 €
- Amicale des Rambailleuses : 50 €
- Secours Populaire Français : 100€

- Les Restaurants du cœur : 100 €
- ACCA d'Encourtiech : 400 €
- Association Solidarité Paysans Ariège : 50 €
- Association le Vallon : 50 €
- Association Lacourt Loisirs : 100 €
- Le Comité de Défense du CHAC : 100 €

Approuvé à l'unanimité

## **6/ Participation au Fonds Unique Habitat de l'Ariège**

Le Maire rappelle que chaque année le Conseil Départemental sollicite les communes pour le financement du Fonds Unique Habitat de l'Ariège. Cette participation étant essentielle pour répondre aux difficultés rencontrées par les administrés dans le domaine du logement. La participation demandée est de 153 €

Approuvé à l'unanimité

## **7/ Approbation du mode de financement de l'installation d'une pompe à chaleur au logement communal**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il souhaite sortir du gaz le logement communal situé au Coch en remplaçant la chaudière par une pompe à chaleur. Aussi il présente le devis de l'entreprise Patrice ROUCH qui estime les travaux à 15 367,69 €. Puis le plan de financement suivant :

DSIL - 12 994.15 € soit 80 %  
Autofinancement : 3 073.54 € soit 20 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
**APPROUVE** le projet de remplacement de la chaudière à gaz par une pompe à chaleur  
**ADOpte** le devis et le plan de financement tels que proposés ci-dessus  
**AUTORISE** le Maire à demander une subvention au titre de la DSIL  
**DIT** que les crédits sont prévus au budget

Approuvé à l'unanimité

## **8/ Fongibilité des crédits pour l'exercice 2025**

Le Maire expose au Conseil que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections afin d'avoir a convoqué le conseil ; Ce dernier en sera informé dès la plus proche séance.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.
- **PRÉCISE** que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Approuvé à l'unanimité

### **Questions diverses**

Village d'avenir :

Tous les conseillers ayant été destinataires du projet de convention devant régir cette opération, le maire demande si des modifications doivent être apportées à ce projet. Après débat, majoritairement les conseillers municipaux souhaitent qu'il soit précisé que le financement du mobilier et des panneaux d'interprétation soit validé par les trois parties avant d'engager les dépenses. Pascal Audabram en informera le groupe de travail intercommunal qui pilote ce projet.

Rénovation des fontaines :

Après avoir pris connaissance des recommandations du CAUE, le conseil municipal décide de faire établir des devis de restauration par une entreprise et de faire nettoyer l'environnement des fontaines par l'employé communal quelques jours avant la visite de ces entreprises. Pascal Audabram se rapprochera du CAUE ou du PNR pour qu'il nous soit communiqué les coordonnées d'artisans susceptible d'intervenir dans ce domaine.

Compte rendu commission sentier :

Jean-Luc Contacolli présente une synthèse des travaux de cette commission, où il apparaît clairement que le sentier permettant d'accéder à la fontaine dite « de la Canère », sous le hameau d'Aulussat, doit être entretenue régulièrement sur toute la longueur de son emprise et soit libre de toute entrave à la circulation des usagers. Aucune clôture ne sera acceptée sur son emprise. Concernant le chemin communal de Soum au Touron, s'il présente un intérêt en tant que prolongement du sentier de la tête d'âne, il s'avère qu'il est fermé sur environ la moitié de son emprise. Jean-Luc Contacolli propose que l'on fasse chiffrer le coût des travaux pour son éventuelle réouverture

Point sur les parkings à aménager dans la commune :

Une réflexion doit s'engager pour aménager les hameaux de Soum, Commenge et Cals

Agrandissement de la Mairie :

Réflexion sur l'installation de toilettes accessibles également de l'extérieur

JEAN-CLAUDE DEDIEU  
Président de séance

JACQUELINE SAINTE-CROIX  
Secrétaire de séance